

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne Sud

Séance du 8 mars 2022

Délibération n°2022-003 : Compte financier 2021

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret 2012-2046 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;
Vu le recueil des règles budgétaires des organismes (Partie 2 « cadre budgétaire » 3.3.1) ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 974.5 ETPT (813.4 ETPT sous plafond État et 161.2 ETPT hors plafond)
- 88 696 540 € d'autorisations d'engagement dont
 - 70 871 969 € Personnel
 - 10 231 370 € Fonctionnement
 - 7 593 202 € Investissement
- 87 004 664 € de crédits de paiement dont
 - 70 865 965 € Personnel
 - 9 937 131 € Fonctionnement
 - 6 201 568 € Investissement
- 91 213 716 € de recettes
- + 4 209 052 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 652 € en report à nouveau créateur du budget annexe pour régularisation au titre de 2020
- 4 005 194 € de variation de trésorerie
- 3 337 453 € de résultat patrimonial dont un déficit de 8 822 € au titre du budget annexe
- 5 525 010 € de capacité d'autofinancement
- 2 948 076 € de variation de fonds de roulement

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 mars 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.



Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice de l'UBS soit 3 346 275 € en réserves.

Article 4 : Le Conseil d'administration décide d'affecter 652 € en report à nouveau solde créditeur de la Fondation au résultat déficitaire de l'exercice de la Fondation.

Article 5 : Le conseil d'administration décide d'affecter le solde du résultat déficitaire de la Fondation soit 8 170 € en réserves.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 17
Membres représentés : 2

Suffrages exprimés : 19

- Pour : 19
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe

